

DECISION DU PRESIDENT N° DD-2026-012

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2026, rendue exécutoire le 15 avril 2026, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

Renouvellement du réseau d'assainissement Eaux usées
sur le secteur impacté par la rocade sud d'Ernée
Attribution du marché n° MT-2026-001

Type de marché :

Marché ordinaire passé en procédure adaptée ouverte.

Conditions d'appel et de mise en concurrence (Articles L. 2123-1 et 2123-1 R° et 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique) :

Publicité Adaptée : AAPC daté du 12/04/2026
Parution sur : *lernee.marches-publics.info* + OF53
Date et heure limites de réception des offres : 30/04/2026 à 12h00

Motifs du choix de l'entreprise :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères définis dans le règlement de consultation :

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	60
2	Prix	40
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Critères de valeur technique :

Le critère valeur technique sera noté sur 100 points, puis pondéré à 60 %.

Prise en compte des spécificités du projet	30
Qualité des matériaux et fournitures	15
Procédés d'exécution envisagés	20
Planning prévisionnel des travaux	15

Mesures pour l'hygiène, la sécurité et la propreté des chantiers	10
Protection de l'environnement et impact environnemental	10
Nombre de points	100

Offres reçues :

9 Offres reçues dans les délais. Toutes les offres ont été analysées.

Notations finales des offres :

Offre de base :

N° Pli	Candidat	Note tech. 60%	Prix validé	Note 40%	Note globale	Classement
1	CHAPRON	45,0	205 681,00 €	40,0	85,0	7
2	CISE TP	57,6	257 325,00 €	32,0	89,6	3
3	FTPB	59,4	324 996,50 €	25,3	84,7	8
4	GT CANALISATIONS	54,6	299 960,00 €	27,4	82,0	9
5	MONGODIN	55,2	239 975,00 €	34,3	89,5	4
6	OUEST TP	57,0	228 175,00 €	36,1	93,1	1
7	PIGEON	48,6	209 093,44 €	39,3	87,9	6
8	STPO	55,2	227 786,70 €	36,1	91,3	2
9	STURNO	55,2	249 555,00 €	33,0	88,2	5

DECIDE :

Conformément à l'analyse des offres, est autorisée la passation, par l'entité adjudicatrice, du contrat de marché publics de travaux avec la société **OUEST TP**, Parc d'activités Les Vignes Chasles - 35120 ROZ LANDRIEUX pour un montant de 228 175 ,00 € H.T.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 28/04/2026

Le Président,
Gilles LIGOT.